

STATEMENTS BY MINISTERS

Pursuant to Standing Order 33(1), Mrs. Campbell (Vancouver Centre), a Member of the Queen's Privy Council, made a statement.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

— by Mr. Bjornson, one concerning the utilization of the Port of Churchill (No. 343-4409) and one concerning planned parenthood (No. 343-4410).

QUESTIONS ON ORDER PAPER

Mr. Langlois, Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons, presented the answer to a question on the *Order Paper*.

MOTION

By unanimous consent, it was ordered, — That eight Members of the Standing Committee on Transport and nine staff persons be authorized to travel to Vancouver, British Columbia, and Winnipeg, Manitoba, from May 10 to 11, 1993 and to St. John, New Brunswick and Halifax, Nova Scotia, from May 27 to 28, 1993, in order to hold public hearings on the National Transportation Act Review Commission Report.

GOVERNMENT ORDERS

The Order being read for the consideration at the report stage of Bill S-17, An Act to amend the Copyright Act, the Industrial Design Act, the Integrated Circuit Topography Act, the Patent Act, the Trade-marks Act and other Acts in consequence thereof, as reported without amendment by a Legislative Committee;

On motion of Mr. Lewis for Mr. Vincent, seconded by Mr. Langlois, the Bill was concurred in at the report stage.

Mr. Lewis for Mr. Vincent, seconded by Mr. Langlois, moved, — That Bill S-17, An Act to amend the Copyright Act, the Industrial Design Act, the Integrated Circuit Topography Act, the Patent Act, the Trade-marks Act and other Acts in consequence thereof, be now read a third time and do pass.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the third time and passed.

INTERRUPTION

At 4:14 p.m., by unanimous consent, the sitting was suspended.

DÉCLARATIONS DE MINISTRES

Conformément à l'article 33(1) du Règlement, M^{me} Campbell (Vancouver-Centre), membre du Conseil privé de la Reine, fait une déclaration.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées:

— par M. Bjornson, une au sujet de l'utilisation du port de Churchill (n° 343-4409) et une au sujet de la planification familiale (n° 343-4410).

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

M. Langlois, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, présente la réponse à une question inscrite au *Feuilleton*.

MOTION

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que huit membres du Comité permanent des transports et neuf membres du personnel soient autorisés à se rendre à Vancouver (Colombie-Britannique) et Winnipeg (Manitoba), les 10 et 11 mai 1993, et à Saint John (Nouveau-Brunswick) et à Halifax (Nouvelle-Écosse), les 27 et 28 mai 1993, dans le but de tenir des audiences publiques sur le rapport de la Commission de révision sur la Loi nationale des transports.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi S-17, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur les topographies de circuits intégrés, la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, dont un Comité législatif a fait rapport sans amendement.

Sur motion de M. Lewis, au nom de M. Vincent, appuyé par M. Langlois, le projet de loi est agréé à l'étape du rapport.

M. Lewis, au nom de M. Vincent, appuyé par M. Langlois, propose, — Que le projet de loi S-17, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur les topographies de circuits intégrés, la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

INTERRUPTION

À 16h14, du consentement unanime, la séance est suspendue.